

## **Les consultations de psychiatrie**

Elles permettent une évaluation du motif de consultation. Cette évaluation peut se faire sur un ou plusieurs rendez-vous. Les premières consultations associent souvent deux professionnels en binôme, un psychiatre et une infirmière le plus souvent.

Au terme de l'évaluation psychiatrique pour un adolescent qui n'est pas suivi par une autre équipe, différentes modalités de soins peuvent être proposées:

- Poursuite des consultations psychiatriques sous forme de consultations thérapeutiques.
- Orientation vers un thérapeute du service pour une psychothérapie. Les places dans l'unité de psychothérapie restent insuffisantes par rapport aux besoins et malgré un développement important ces dernières années. Elles sont destinées aux patients qui peuvent y accéder facilement en termes de proximité géographique et de compatibilité horaire avec l'emploi du temps des adolescents. Nous avons des psychothérapies individuelles, des thérapies familiales, du psychodrame, des thérapies de groupe.
- Orientation vers l'unité d'hospitalisation, le CATTTP (centre d'accueil thérapeutique à temps partiel) ou l'HDJ (hospitalisation de jour) pour certaines indications.
- Orientation vers un partenaire externe du réseau pour un suivi ou une psychothérapie ambulatoire lorsque des soins prolongés sont nécessaires et que l'adolescent n'habite pas près de la Maison de Solenn (faisabilité des psychothérapies).

Lorsqu'il s'agit d'un avis complémentaire à un suivi en cours en dehors du service, une lettre de liaison rédigée par le psychiatre traitant est souhaitée.

Les thématiques de travail du service se centrent sur les troubles anxieux et dépressifs, les conflits familiaux, les troubles alimentaires, les phobies scolaires et autres formes de déscolarisation, les troubles addictifs et les troubles de la personnalité.

L'unité de consultation propose des consultations spécialisées:

- consultation d'adoption internationale (enfants, adolescents)
- consultations transculturelles
- consultation juridique (assurées par un avocat de l'antenne du Barreau des mineurs)

*Ces consultations sont sous la responsabilité du Dr Jean Pierre Benoit (01 58 41 24 26)*

Pour un premier rendez-vous : 01 58 41 24 24

Pour modifier ou annuler un rendez-vous, ou pour nous joindre à propos d'un adolescent déjà suivi : 01 58 41 24 29.

**Dr Jean-Pierre Benoit, Pr Marie Rose Moro**